

Séance du Grand Conseil

Mardi 24 avril 2012

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Groupe thématique des affaires européennes et transfrontalières, de 12h15 à 13h45.*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président souhaite la bienvenue, à la tribune, de Mme la Conseillère nationale Alice Glauser.</p> <p>Une modification de l'ordre du jour demandée par M. le député Nicolas Rochat, consistant en une déclaration personnelle est acceptée par au moins 20 députés. Ce point sera traité après l'étude des objets du DFJC.</p> <p>M. le Président informe le plénum que M. le député Eric Bonjour est remplacé par M. le député Jean-Marc Sordet au sein de la Commission des finances. Ce remplacement a été avalisé par le Bureau du Grand Conseil.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: Alexis Bally, Claudine Dind, Question écrite: Alexis Bally. Résolution: Jacques Nicolet.</p>			
RENV-CE	3.	(11_INT_628) Interpellation Claude-Alain Voiblet - Centre de formation des requérants d'asile au Mont-sur-Lausanne : les résidents du nouveau quartier de Montjoie passent de la joie aux larmes ! (pas de développement)			
RENV-CE	4.	(11_INT_629) Interpellation François Brélaz - Remise de bandes sonores dans le cadre de l'affaire Skander Vogt : l'enquête de la justice est-elle terminée ? (pas de développement)			
RENV-CE	5.	(11_INT_630) Interpellation Jacques Perrin - Légalisation de terrains pour la construction de logements et moyens pour garantir un rythme de décision rapide (pas de développement)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 24 avril 2012

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	6.	(439) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à ratifier la nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (C-HES-SO) et Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation André Chatelain et consorts du 24 mars 2009 sur l'intérêt du Canton de Vaud à rester membre de la HES-SO (09_INT_214)(2ème débat)  (2ème débat): Art. 1 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est accepté par 87 oui. La réponse à l'interpellation Chatelain est traitée.	DFJC.	Wehrli L.	
OA	7.	(469) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 6'600'000 pour financer les études relatives à la construction du Centre d'enseignement de l'Ouest lausannois (CEOL) à Renens et un crédit de CHF 7'260'000 pour l'acquisition d'une surface de terrain de 4'432 m2 à prélever sur les parcelles n° 668 et 684 du cadastre de la commune de Renens(1er débat)  (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 4 acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (maj. des 3/4) est acceptée avec 4 avis contraires. (2ème débat): art. 1 à 4 acceptés. En vote final à la majorité absolue des députés, le projet de décret est accepté par 106 oui et 2 abstentions.	DFJC.	Melly S.	
RENV-CE	8.	(11_POS_281) Postulat Nicolas Rochat et consorts demandant de prioriser et renforcer la validation des acquis de l'expérience professionnelle dans le canton de Vaud  Les conclusions de la commission (prise en considération) sont acceptées avec une abstention.	DFJC	Cherubini A.	
TRAITE	9.	(11_INT_560) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Martial de Montmollin - La philosophie à l'UNIL, vers la monoculture des idées ?	DFJC.		
TRAITE	10.	(11_INT_576) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christine Chevalley et consorts - Mesures d'accompagnement et de suivi des apprentis : quelle stratégie poursuit le Conseil d'Etat ?	DFJC.		
TRAITE	11.	(GC 195) Rapport de la Commission de gestion chargée de contrôler la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2011	GC	Depoisier A.M.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 24 avril 2012

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	12.	(GC 196) Rapport de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal chargée de contrôler la gestion du Tribunal cantonal, année 2011  Les conclusions de la commission (acceptation de la gestion de l'Ordre judiciaire) sont acceptées à l'unanimité.	GC	Haury J.A.	
OA	13.	(444) Exposé des motifs et projet de loi sur le financement résiduel des soins de longue durée en EMS et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat André Delacour et consorts proposant la conclusion d'un concordat intercantonal entre le canton de Vaud et celui de Fribourg instituant un libre choix et accès aux personnes âgées dans les EMS vaudois ou fribourgeois(1er débat)  (1er débat): entrée en matière sur les trois projets de loi acceptée à l'unanimité. LFR-EMS: art. 1 à 10 acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. LAPRAMS: art. 1 accepté. Fin du 1er débat. LOF: art. 1 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (maj. des 3/4) est acceptée par 103 oui et 3 abstentions. (2ème débat): LFR-EMS: art. 1 à 10 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité LAPRAMS: art. 1 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité. LFO: art. 1 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité. Le rapport sur le postulat Delacour est accepté à l'unanimité.	DSAS.	Roulet C.	
OA	14.	(448) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Béatrice Métraux et consorts - Violence au CHUV, fatalité  Les conclusions de la commission (acceptation du rapport) sont acceptées à l'unanimité.	DSAS.	Roulet C.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 24 avril 2012

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	15.	(450) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à vendre à la Fondation EMS Le Marronnier le bien-fonds n°397 du cadastre de la commune de Lutry, propriété de l'Etat de Vaud, d'une surface totale de 4'292 m2, pour le prix de CHF 2'600'000.-. (1er débat)  (1er débat): entrée en matière acceptée par 92 oui, 4 non et 7 abstentions. Art. 1 et 2 acceptés. Fin du 1er débat.	DSAS.	Grognuz F.	
RENV-CE	16.	(11_POS_270) Postulat Jacques-André Haury et consorts demandant au Conseil d'Etat d'exploiter les contestations formulées à l'endroit de factures du CHUV dans sa lutte contre la hausse des coûts de la santé  Les conclusions de la commission (prise en considération) sont acceptées par 86 oui, 7 non et 4 abstentions.	DSAS	Roulet C.	
TRAITE	17.	(11_INT_617) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michel Miéville - La charge de Conseiller d'Etat permet-elle toute propagande ?	DSAS.		
RENV-T	18.	(426) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Philippe Martinet et consorts au sujet des enclaves résidentielles fermées dans le canton de Vaud	DINT	Haury J.A.	01/05/2012

Séance du Grand Conseil

Mardi 24 avril 2012

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	19.	(441) Exposé des motifs relatif à la révision du Code civil suisse (Protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation) - Démarche CODEX_2010 volet "Protection de l'adulte et de l'enfant" et Projet de loi vaudoise d'application du droit fédéral de la protection de l'adulte et de l'enfant et Projets de lois modifiant - la loi du 18 décembre 2007 d'application dans le Canton de Vaud de la législation fédérale sur les étrangers; - la loi du 7 mars 2006 sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers - la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques - la loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire - la loi du 29 mai 1985 sur la santé publique - la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise - la loi du 24 janvier 1996 d'aide aux personnes recourant à l'aide médico-sociale - la loi du 10 février 2004 sur le recouvrement et les avances sur pensions alimentaires - la loi du 4 mai 2004 sur la protection des mineurs - la loi du 10 février 2004 sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées et Projet de décret ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur les modifications constitutionnelles liées à la nouvelle terminologie du Code civil suisse en matière de protection de l'adulte et de l'enfant(1er débat)	DINT.	Haldy J.	01/05/2012
RENV-T	20.	(11_MOT_156) Motion Jérôme Christen et consorts en faveur de l'introduction d'un droit de préemption permettant de faciliter la politique foncière des collectivités publiques	DINT	Chollet J.L.	01/05/2012
RENV-T	21.	(11_POS_261) Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour la création de zones d'habitation à loyers modérés	DINT	Courdesse R.	01/05/2012
RENV-T	22.	(11_INT_580) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Ducommun - Le Service du développement territorial ou un autre service de l'administration cantonale a-t-il autorisé la Ville de Lausanne à aménager une structure d'accueil en zone agricole ?	DINT.		01/05/2012

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :